

**Administrateurs et membres d'autres conseils de gestion:** La société a un conseil d'administration qui se compose d'un président, d'un vice-président et de représentants des ministres des Finances (2), des Sociétés de portefeuille d'État (2) et du Trésor (10), ainsi que de cinq experts et de deux employés. Tous, à l'exception des représentants des employés, sont nommés par le premier ministre, sur la recommandation des ministres des Finances, des Sociétés de portefeuille d'État et du Trésor. Il y a également un comité exécutif nommé par le premier ministre sur la recommandation des ministres des Finances et des Sociétés de portefeuille d'État, et un conseil de vérificateurs nommés par les ministres des Finances, du Trésor et des Sociétés de portefeuille d'État. Les administrateurs de l'ENI et les membres du conseil des vérificateurs ont un mandat de trois ans qui peut être reconduit.

Les comités interministériels pour la planification économique et pour la planification industrielle coordonnent l'ensemble des activités des trois principales sociétés de portefeuille d'État de l'Italie, dont l'ENI. Voir l'organigramme des sociétés d'État italiennes à la figure 27.

Ni la loi l'ayant constituée ni le règlement d'application ne donnent sur les **activités** de la société plus de détails que ceux qui sont donnés au paragraphe énonçant son **objet** ci-dessus. Ses activités sont régies par un comité se composant des ministres des Finances, du Trésor et des Sociétés de portefeuille d'État et présidé par le ministre des Sociétés de portefeuille d'État.

Les états **financiers** annuels de la société englobent le bilan et le compte des profits et pertes, et ils doivent être soumis dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice. Ils sont accompagnés de rapports des conseils d'administration et des vérificateurs et soumis à l'approbation du ministre des Sociétés de portefeuille d'État. Les variations budgétaires sont la responsabilité du ministre du Trésor.

Des **prêts et obligations** peuvent être émis selon des conditions approuvées par les ministres du Trésor et des Sociétés de portefeuille d'État. Ils peuvent être garantis par l'État, intérêt et capital, sous réserve de l'approbation du Conseil des ministres.

### ***Liens avec le gouvernement italien***

Le premier ministre nomme les membres du conseil d'administration, y compris le président et le vice-président, et ceux du comité exécutif. Les ministères des Finances, des Sociétés de portefeuille d'État et du Trésor sont représentés au conseil d'administration. Les membres du conseil des vérificateurs sont nommés par les ministres des Finances, du Trésor et des Sociétés de portefeuille d'État. Le ministère des Finances et le ministère des Sociétés de portefeuille d'État sont représentés au conseil, qui est présidé par un représentant du Bureau du contrôleur général.